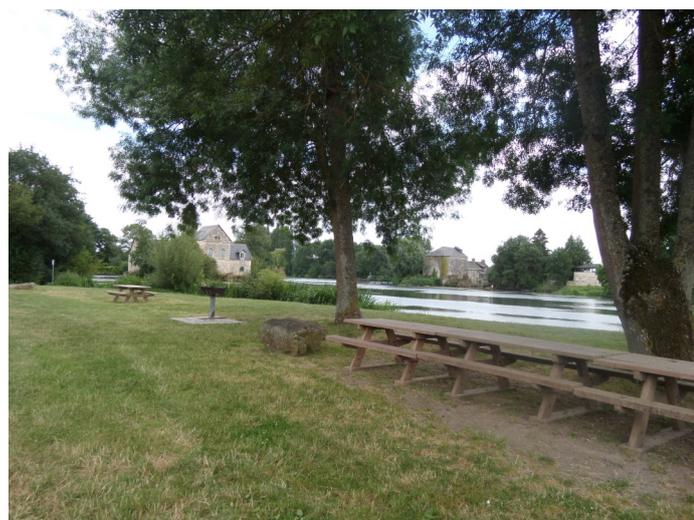


Vivre à Baracé

www.barace.mairie49.fr



**Actions et informations
municipales**

Janvier 2019
n°51



Chères administrées, chers administrés,

Cette année, en juillet, nous avons vécu la fermeture de notre commerce. Je ne rentrerai pas dans le détail sur les causes. Tout le monde sait que pour qu'un commerce fonctionne, au moins deux critères rentrent en jeu : la prestation du commerçant, point très important, et une clientèle fidèle et croissante, indispensable. Les deux sont liées étroitement.

Le rôle de la commune, propriétaire des murs, de la licence et, aujourd'hui du matériel et du mobilier, consiste à réorganiser la réouverture dans la mesure de ses moyens.

À noter que le Point Poste a aussitôt été déplacé à la Mairie provisoirement pour assurer le service postal. Afin de rester le moins longtemps fermé, la commune a pris l'option de réhabiliter l'ensemble des locaux, toujours dans le but d'un "service aux habitants" et cela dans un délai très court. Nous n'avons pu récupérer les clefs qu'après la vente aux enchères du 12 octobre 2018.

L'état déplorable de l'ensemble des locaux rendait nécessaire ces travaux.

Cette volonté des élus de maintenir le commerce au sein de la commune a pour but de recréer un lien social entre les populations et d'assurer un service de première nécessité. L'épicerie, le pain, le gaz, etc....., font partie de ces produits et le bar avec une petite restauration en font un lieu de rencontre important dans nos campagnes.

Il me paraît donc important que l'ensemble des administrés participe à ce nouveau départ du commerce et que l'ensemble de tous les partenaires en assure la pérennité.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2019.

Daniel LE GOUIC,
Maire.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL		Vos démarches	16
Le mot du Maire	1	Sourires Part'âgés, Voitur'âgés	17
État-Civil, Commissions, Infos Mairie	2	Transports scolaires, TAD, CLIC	18
ACTIONS MUNICIPALES		Maisons de Services au Public	19
Tarifs 2019- 2020	3	ADMR	20
Repas des Aînés, Commémorations, Bibliothèque	4	VIE ASSOCIATIVE	
Commerce, Voirie, Urbanisme	5	Comité des Fêtes, Club des Retraités Baracéens	21
Entreprise GADET	6	Comice Agricole	22
Infos Diverses, Trésor Public	7	Livres et Loisirs	23
Tous à vos postes	8	Marché de Noël, Village Fleuri	24
Réunions Conseil Municipal	9 - 10	Team LKS, Les Taldures	25
INTERCOMMUNALITÉ		Le Mambo	26
Anjou Loir et Sarthe	11 -12	Perce-Neige	27
Accueil de Loisirs	13	Sporting Club HLB	28
CADRE DE VIE		Arbre Bleu, Donneurs de Sang	29
SICTOM Loir et Sarthe	14	Les Gaules du Loir	30
Gestion Différentiée, Recensement Citoyen Obligatoire	15	Calendrier 2019	31

NAISSANCES

RENVOISÉ Zelly-Rose 08 mars
PLESSIS Sacha 22 mars
BASLÉ Aria 19 avril
PICHERIT Maëva 28 mai
LEHOUX Inaya 19 juin



LE DRU Raphaël 16 juillet
DA-PURIFICAÇÃO Lilio 29 juillet
CHOUASNE Célian 09 août
BEAUTEMPS Maiwenn 24 décembre

MARIAGES

BELHACHEMY Jimmy et LAUNAY Chloé 18 août
RENAUDIER Arnaud et BEAUFILS Aurélie 25 août



DÉCÈS

VILLAUD Claude 16 mars
DRONNE Germaine 16 juin



COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie - Urbanisme :

Georges CARRELET, responsable
Alain MERLET
Jean-Claude BOUTIN
Stéphane GADET

Finances-Artisanat-Commerce :

Jean-Baptiste RICHARD, responsable
Georges CARRELET
Christine RICHARD
Martine WASSE

Information-Loisirs-Tourisme :

Christine RICHARD, responsable
Tania LANGLAIS
Jean-Baptiste RICHARD

Agriculture-Bois et Forêt :

Jean-Claude BOUTIN, responsable
Alain MERLET
Véronique BEAUFILS
Stéphane GADET

Bâtiments-Salle des Fêtes-Cimetière :

Alain MERLET, responsable
Georges CARRELET
Christine RICHARD
Tania LANGLAIS
Jean-Claude BOUTIN

VOS DÉLÉGUÉS DANS LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Assainissement :

Georges CARRELET, Vice-Président

Urbanisme :

Christine RICHARD

Environnement :

Christine RICHARD

Économie :

Tania LANGLAIS

Enfance Jeunesse :

Tania LANGLAIS

Tourisme :

Alain MERLET

Action Sociale :

Martine WASSE

Culture :

Martine WASSE

MAIRIE de BARACÉ

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h.

☎ 02.41.76.93.66

☎ 02.41.76.99.28

Mail : mairie.barace@wanadoo.fr

Maire : Daniel LE GOUIC

1^{er} Adjoint : Georges CARRELET

2^{ème} Adjoint : Christine RICHARD

Secrétaire : Véronique BOISSONNET

Site : www.barace.mairie49.fr

• Habitants de Baracé* du samedi matin au dimanche 20 heures

- petite salle et cuisine 220 €
- grande salle et cuisine 350 €
- toutes les salles et cuisine 450 €

Une seule location, à ce tarif, par an et par foyer Baracéen.

Il est bien entendu que les habitants de Baracé ne doivent pas servir d'intermédiaire pour louer la salle à des personnes extérieures à la commune.

Après 20 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 70 € sera demandée.

Location à partir de 10 heures le vendredi, une somme de 50 € sera demandée.

• Location hors commune du samedi matin au dimanche 17 heures

- petite salle et cuisine 320 €
- grande salle et cuisine 560 €
- toutes les salles et cuisine 750 €

Après 17 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 100 € sera demandée.

Location à partir de 10 heures le vendredi, une somme de 50 € sera demandée.

• Le paiement de la location se fait à la remise des clefs et la caution de 850 € est rendue après avoir procédé à l'état des lieux, un chèque de caution de 150 € pour le nettoyage des tables sera demandé et rendu 15 jours après la location.

• Du lundi au vendredi, ½ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

CONCESSION CIMETIÈRE , COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR

Les tarifs pour 2019 sont :

Jardin du souvenir : 30 € pour la dispersion des cendres

<u>Emplacement Caveau</u> :	15 ans : 70 €	<u>Columbarium</u> :	15 ans : 300 €
	30 ans : 90 €		30 ans : 450 €
	50 ans : 130 €		50 ans : 600 €

TARIFS 2019 LOYERS COMMUNAUX

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les loyers pour 2019 :

Logement 12 rue de la Mairie	: 550 €/mois
Café/épicerie Le 1985	: 400 €/mois
Jardin rue de Vieilleville	: 70 €/ an



La commune dispose de terrains disponibles pour pâturage et jardins en location ou fauchage.

Pour plus d'informations s'adresser à la Mairie.



TARIFS 2019 PHOTOCOPIES

Pour les particuliers :

Format A4 noir et blanc	: 0,20 €	Format A4 couleur	: 0,50 €
Format A3 noir et blanc	: 0,40 €	Format A3 couleur	: 1,00 €

Pour les Associations locales :

Format A4 noir et blanc	: 0,10 €	Format A4 couleur	: 0,20 €
Format A3 noir et blanc	: 0,20 €	Format A3 couleur	: 0,40 €

Jeudi 17 septembre s'est déroulé le traditionnel repas des aînés à l'Espace Lino Ventura, une trentaine de convives ont répondu présents.

Cette journée est un véritable succès et est appréciée de tous. C'est un moment où tous les âges se confondent et où il règne de la convivialité, des retrouvailles, des souvenirs partagés.

Cette journée débute à partir de 12h par un déjeuner convivial puis place aux cartes pour clôturer cet après-midi.



COMMÉMORATIONS



Commémoration du 8 mai

À l'occasion des Commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918, Monsieur le Maire, avec ses Adjoints, ses conseillers, des habitants de la commune et quelques anciens combattants, se sont rendus au cimetière communal devant le monument aux Morts pour déposer une gerbe de fleurs en souvenir de ces jeunes qui ont donné leur vie pour défendre la Patrie.

Cent ans après la fin de la Grande Guerre, le dimanche 11 novembre 2018 a été consacré à la mémoire des anciens combattants et à la paix.

L'Armistice a mis fin à un conflit qui dura quatre années et qui fit dans notre pays, environ 1,4 million de morts et de disparus ainsi que 1,9 million de blessés, pour la plupart lourds, soit 30% de la population masculine.

Certains de ces soldats morts pour la France, étaient de notre village. La municipalité a rendu hommage aux poilus qui ont œuvré durant quatre ans dans des conditions pas toujours humaines et au péril de leur vie à la sauvegarde de nos libertés.

Le 11 novembre 1918 à 11h00, toutes les cloches de France sonnaient en volée pour annoncer l'Armistice et donc la fin de la Première Guerre Mondiale, cent ans plus tard le même son a résonné dans toute les Communes de France.



Commémoration du 11 novembre

BIBLIOTHÈQUE

Lecteurs qui passez par là,...venez farfouiller dans les dizaines de mètres de rayonnages de votre bibliothèque municipale ! Vous pourrez être surpris par tout ce que vous y trouverez..

Romans classiques, historiques, policiers, de terroirs, livres pour les jeunes, livres à grands caractères, essais, biographies, revues, documentaires, livres d'images, bandes dessinées,...

Aujourd'hui, c'est plusieurs centaines de titres qui attendent petits et grands, auxquels viennent s'ajouter, comme chaque année, environ 200 livres prêtés deux fois par an par le Bibliopôle et des achats de livres choisis en fonction des demandes des lecteurs, en privilégiant les meilleures ventes des librairies.

Les bénévoles de la bibliothèque, toujours fidèles au poste, dynamiques et disponibles vous accueillent :

Le samedi de 10h30 à 11h30.

Cotisation : 5 € par personne, 12 € par famille.

Responsable Bibliothèque : Christine RICHARD.



Notre dernier commerce a vu ses portes se fermer mi-juin 2018.
La Municipalité a récupéré les clefs du bâtiment après plusieurs mois .



Suite à la vente aux enchères du mobilier et du matériel, la Commune a tout racheté.

Afin de ne pas laisser notre Commune sans commerce, nous avons décidé de remettre en état le logement et le commerce : peinture, sol, isolation,

Ces efforts financiers consentis par la Municipalité n'ont pas été vains, car nous pouvons vous annoncer que prochainement le Commerce sera repris avec le dépôt de pain et le point relais Poste.

Nous souhaitons Bonne Chance à ce nouveau repreneur, et espérons que vous lui ferez un bon accueil.

PERMIS de CONSTRUIRE :

MICHELY Julien : Maison
PERCE-NEIGE : Extension
SMO Anjou Numérique : Antenne Mobile
BOUCHET Damien et Élodie : Maison

Délai d’instruction : 2 mois

TARIFS 2019 ASSAINISSEMENT

Redevance annuelle: Part fixe : 64,08 € HT
Part variable : 1,64 € HT du m³ d'eau consommé
Participation Financement Assainissement Collectif: 2 313,00 € (sans TVA)
Branchement (forfait): 2 548,00 € TTC

DÉCLARATION PRÉALABLE :

BEAUPÈRE Hubert et Claude: Division terrain
DESHAIES Stéphane et LEBRUN Julie : Fenêtre
BRISSET Anne : Vélux
MANIEZ Jacques et Monique : division terrain
LANGLAIS Jérôme : Piscine
GUIBERT Ludovic : Vélux
PIOTROWSKI Benjamin : Piscine
LANGLAIS Jérôme : Abris piscine

Délai d’instruction : 1 mois

VOIRIE : TRAVAUX PRÉVUS POUR 2019

- Chemin de la Motte : Réalisation d'un caniveau et enrobés
- Parking de l'Église : Reprofilage et revêtement bi-couche
- Le Rodiveau (Aire de Tourisme) : Pose d'un caniveau piège à eau et busage
- Chemin de Launay : Dérasement des accotements
- Chemin de la Marinière : Curage de fossé, dépose et repose de buses
- Chemin de Roquet : Agrandissement de l'entrée du chemin
- Chemin de la Bouvrie : Reprise de la patte d'oie
- Chemin de la Midière : Curage de fossés et remplacement de buses
- Chemin des Petites Landes : Curage de fossés et remplacement de buses
- Chemin Champ d'Oiseau : Curage de fossés et remplacement de buses

Le montant estimatif des travaux s'élève à 47 202 € TTC.

Les demandes doivent être déposées en 4 exemplaires à la Mairie de la commune où se situe le terrain, ou adressées par pli recommandé avec demande d’avis de réception.



La rue des Écoles



Le café épicerie



La salle St Julien

Article de l'Ouest France 06/10/2018

Environnement. Les défis de l'entreprise Gadet

Elle a reçu un Écho-défis, décerné par le comité de labellisation régional pour les entreprises. La première marche franchie, l'entreprise de Baracé est accompagnée pendant trois ans.

C'est quoi, un Écho-défi ? Ce label atteste de l'engagement de dirigeants d'entreprise dans des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Stéphane GADET a reçu l'un des six Écho-défis décernés par le comité de labellisation régional pour les entreprises, situées dans le territoire du Sictom (1) Loir-et-Sarthe.

La démarche Éco-défis consiste à faire un état des lieux des pratiques environnementales de l'entreprise, et engage le professionnel dans une boucle d'amélioration continue.

Il est, durant trois ans, accompagné par un conseiller environnement de la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire.

Située à Baracé, l'entreprise familiale GADET est dirigée par Stéphane depuis 2008. Avec un chiffre d'affaires supérieur à 1 500 000 €, elle est nationalement connue pour son activité dans le secteur du commerce de gros de matériel agricole et de casse agricole. Elle emploie une quinzaine de salariés.

Une activité très polluante

L'actuel dirigeant a hérité d'un lourd passé de pollueur, que, petit à petit, il corrige. Pour être éligible, l'entreprise avait choisi de relever trois défis. Le plus coûteux concerne la pollution, à travers l'eau, y sont ajoutés les déchets et les ressources humaines.

Pour le traitement des eaux de surface, l'entreprise a fait installer une station de lavage bétonnée, un nouveau déshuileur/débourbeur, et plusieurs cuves de décantation. Coût de l'opération : plus de 20 000 €.

Pour le défi déchets, l'entreprise s'est engagée à identifier les déchets en trois catégories (non dangereux, dangereux, inertes), à tenir un fichier et analyser ce compte déchets.

Plusieurs actions concrètes sont menées à travers la récupération des huiles usagées (collectées par une entreprise spécialisée), des pneus (recyclés pour devenir des tapis amortissants, de l'enrobé...) et les cartons (systématiquement réutilisés dans l'envoi de pièces détachées, calées avec les papiers administratifs passés à la déchiqueteuse).

Le troisième défi concerne les ressources humaines afin, comme le précise Stéphane GADET, « assurer une qualité de vie au travail, car sans les hommes, pas de travail et pas d'entreprise ».

Une étape est franchie. Reste à continuer pour obtenir le bronze, puis l'argent et l'or.

(1) Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères



Une partie des salariés de l'entreprise avec les élus locaux et, à gauche, Jocelyne COMBAT-PICAUT, de la chambre des métiers et de l'artisanat, Stéphane GADET, Anne-Flore JARRY, représentant le Sictom, Karine COTTEN, cheville ouvrière du programme Éco-défis dans l'entreprise GADET. | OUEST-FRANCE

Une livraison à domicile de repas préparés par le Foyer Perce Neige, est proposée aux personnes qui, pour des raisons de santé, ne peuvent pas effectuer leurs courses et préparer leurs repas.

Les repas, préparés et livrés, sont déposés par un agent communal ou sont disponibles à Perce Neige.
Tarif au 1er janvier 2019 : 6,10 € le repas.

COMMANDE DE FIOUL

Pour toute commande de fioul, particuliers et agriculteurs peuvent appeler :
Mme Hélène RICHARD au 02.41.76.94.16 **avant 21 Heures.**

Rappel : date limite de commande le 15 du mois pour une livraison à partir du 20 du mois.



La commande de fioul est une commande groupée.
Cette organisation est faite par une bénévole dans l'intérêt de la collectivité.

HÉBERGEMENTS

Gîte Launay

M. LAGACHE - 02.41.76.93.89

La Colombellière

Mme Christiane PAUL - 02.41.66.60.17

TRÉSOR PUBLIC

Jusqu'au **14 décembre 2018 à 12h30**,

la trésorerie de Châteauneuf-sur-Sarthe était votre interlocuteur pour le paiement de vos impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière) et le paiement de vos factures émanant des collectivités.

 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

À compter du 1er janvier 2019, votre interlocuteur change.

Pour les communes de :

ÉTRICHÉ et BARACÉ

Particuliers, s'agissant du calcul et du paiement de vos impôts, votre interlocuteur sera

le service des impôts des particuliers de Baugé

Square du pont des fées
49150 Baugé en Anjou

Horaires d'ouverture au public :
8h30-12h00 du lundi au vendredi

Téléphone : 02 41 84 42 29
Courriel : utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

S'agissant des services publics locaux, notamment le paiement des factures émises par votre commune, communauté d'agglomération, ou autres collectivités, votre interlocuteur devient

la trésorerie de Seiches-sur-le-Loir

Place Auguste Gautier
BP 30039

49140 Seiches-sur-le-Loir
Horaires d'ouverture au public :
8h30-12h00 du lundi au vendredi

Téléphone : 02 41 76 20 66
Courriel : utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

LE 29 JANVIER 2019 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !

Le passage à la TNT Haute Définition, qui s'est produit sur toute la France le 5 avril 2016, permet de diffuser l'ensemble des chaînes de la TNT avec un nombre de fréquences moins important. Les fréquences dégagées par cette opération pourront désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles.

Des opérations techniques sont toutefois nécessaires pour assurer ce transfert : **des changements de fréquences de la TNT sont planifiés sur 13 phases successives d'avril 2016 à juin 2019.**

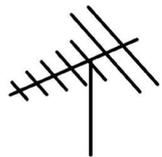
- Soit le 29 janvier 2019

Certains émetteurs TNT devraient être réaménagés. Ces changements de fréquences peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision.

Dans ce cas, il vous faudra effectuer une recherche des chaînes le **29 janvier 2019**, afin de retrouver l'intégralité de l'offre TNT.

Émetteurs concernés : LE MANS - MAYET, LAVAL MONT ROCHARD - MONT ROCHARD

Que faire pour continuer à recevoir toutes vos chaînes de télévision après le 29 janvier



Le 29 janvier 2019
Si vous recevez la télévision
par une antenne râteau

- ▶ Procédez à une recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.
- ▶ Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de votre domicile reliés à une antenne râteau.
- ▶ Si, malgré cette recherche de chaînes, des problèmes de réception persistent, rendez-vous sur :
Recevoirlaent.fr
☎ 0970 818 818 (appel non surtaxé)

Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL (box) ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements. Mais si toutefois vous perdiez les chaînes le jour J, contactez votre opérateur.

Changements de fréquences : les aides prévues par l'Etat

Une aide financière pour les téléspectateurs.



120 € TTC

maximum pour adapter leur antenne râteau individuelle



250 € TTC

maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Aide disponible si vous ne retrouvez pas l'ensemble de vos chaînes malgré une recherche des chaînes.

- ▶ Sans condition de ressources
- ▶ Sur facture des travaux réalisés
- ▶ Pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau

POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE ET OBTENIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES : WWW.RECEVOIRLATNT.FR
RUBRIQUE « AIDE À LA RÉCEPTION »



ANIMAUX ERRANTS

La divagation d'animaux et plus particulièrement celle des chiens cause des désagréments. Dans un but de sécurité et de tranquillité, cette divagation a été réglementée.

20 € : c'est le montant de l'amende, fixé par le conseil municipal, que les propriétaires vont devoir payer si leurs animaux sont retrouvés sur la voie publique et mis en gardiennage dans le chenil communal.



Source "Ouest France" du 28 décembre 2018.

Le nouveau chiffre de la population légale de Baracé, qui entre en vigueur le 1er janvier 2019 est de 572 habitants (565 habitants en 2018).

Une augmentation de la population de + 3,2 % entre 2006 et 2011, Baracé connaît sur cette période la quatrième plus forte progression du Maine et Loire.

Ce sont ces chiffres qui sont pris en compte au 1^{er} janvier 2019 pour le calcul des dotations de l'État.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

Réunion du 06 février :

Création du Syndicat BVA-ROMME et modifications statutaires

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la CCALS au syndicat mixte BVA-Romme et la modification des statuts.

Demande de subvention

Le conseil municipal a sollicité une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 16 056,43 € pour la réalisation d'un décapark.

Subventions 2018

Voir bulletin de juillet 2018.

Groupement de commande travaux voirie

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CCALS.

Réunion du 27 mars :

Demande de subvention LEADER

Le conseil municipal sollicite l'appui financier de l'Europe au titre du programme LEADER à hauteur de 34 834,29 € pour la réhabilitation de la salle St Julien.

Enquête publique préalable

Pour régulariser la situation de plusieurs chemins, le conseil municipal envisage de lancer une enquête publique.

Taux des impôts 2018

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts : Taxe Habitation : 14,30% ; Taxe Foncière : 21,35% ; Taxe Foncière (Non Bâti) : 37,37%.

Délibération pour frais de déplacement, représentation, fêtes et cérémonies

Le conseil municipal décide d'instituer une dotation avec un montant plafond de 2 000 € pour les frais de représentation du Maire. Il décide aussi des principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Compte Administratif et Compte de Gestion 2017

Ces comptes ont été adoptés à l'unanimité.

Budget Primitif 2018

Adopté à l'unanimité.

Réunion du 23 avril :

Demande de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS)

Le conseil municipal a sollicité une subvention auprès du CNDS à hauteur de 37 647,75 € pour le terrain multisports.

Fonds de concours au SIEML

Le conseil municipal décide de verser un fond de 388,34 € pour les dépannages du réseau de l'éclairage public.

Réunion du 3 juillet :

Tarif 2018 du champ de Grohier

Le conseil municipal a décidé de louer le champ de Grohier 150 €/an.

Avis sur PLUi

Le conseil municipal a émis un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté par le conseil communautaire de la CCALS. Ce PLUi couvre une partie seulement du territoire actuel de la CCALS correspondant à l'ex-Communauté de Communes du Loir. Ce dossier fera prochainement l'objet d'une enquête publique.

Travaux sanitaires Espace Lino Ventura

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux dans les sanitaires hommes et femmes à l'Espace Lino Ventura. Ces travaux seront effectués par l'entreprise RAID de Baracé pour un montant de 6 934,18 €.

Délibération groupement de commandes CCALS

Afin de réduire les coûts, le conseil municipal a décidé de constituer un groupement de commandes avec la CCALS pour les travaux d'entretien de la voirie, le balayage mécanique, les matériaux de voirie, les contrôles d'installations et les études pour les aménagements de voirie.

Régularisation de la Route de la Marinière

Pour régulariser la situation, la commune a procédé à des échanges de terrains entre les consorts BEAUPÈRE et Monsieur et Madame RICHARD.

Convention Poste

Pour faire suite à la cessation d'activité du commerce, le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire, ou ses Adjoints, à signer la convention temporaire relative à l'organisation de

la Poste agence communale pour compenser la fermeture temporaire de la Poste Relais.

Réunion du 04 septembre :

Approbation rapport annuel du SPANC

Le rapport annuel 2017 de l'assainissement non collectif est accepté par le conseil municipal.

Participation 2018 au titre du FSL (Fonds de Solidarité Logement)

Le conseil municipal est d'accord pour participer à hauteur de 147,75 € au financement du FSL.

Approbation rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Le rapport est accepté par le conseil municipal.

Travaux voirie 2018

Les travaux seront réalisés par l'entreprise JUGÉ pour 20 543,98 € HT pour la tranche ferme. Il s'agit du virage de la Bertière (dérasement + bordures), chemin de la Métairie des Landes (curage fossé), rue des Écoles (terrassement accotement), aménagement périphérie église (bicouche) et la rue des Écoles (poteaux bois).

Réunion du 27 novembre :

Approbation rapport annuel assainissement collectif

Le rapport annuel 2017 de l'assainissement collectif est accepté.

Dépannage SIEM

Le conseil municipal a décidé de verser un fonds de concours de 710,85 € pour les dépannages du réseau d'éclairage public réalisés entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018.

Fonds de concours CCALS 2018

Le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours de 22 537 € auprès de la CCALS.

Décisions modificatives

Le conseil municipal approuve les virements de crédits proposés.

Amortissement

Le conseil municipal décide d'amortir en une seule annuité les comptes 202 et tous les fonds de concours.

Convention élagage/fauchage

Monsieur le Maire rappelle que le service élagage, fauchage de la CCALS a fait l'objet de longues réflexions depuis la fusion et a pris fin. Il en résulte que le service peut se poursuivre sous la forme d'un service commun sur les communes de Baracé, Cheffes s/Sarthe, Étriché, Montreuil s/Loir et Tiercé. Le conseil municipal a accepté d'adhérer à ce service.

Congrès des Maires

Le conseil municipal décide de rembourser les frais réels de déplacement et d'hébergement à Christine RICHARD qui s'est rendu au congrès des Maires .

Dossier d'aide social

Le conseil municipal a décidé de ne pas accorder d'aide considérant que les recettes étaient supérieures aux dépenses.

Contrat Enfance Jeunesse

Considérant la nécessité de contractualiser un « unique » Contrat Enfance Jeunesse à l'échelle de la Communauté de Communes à compter du 01/01/2018 au 31/12/2021, le conseil municipal accepte de signer ce Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

Café/Épicerie

Le conseil municipal a décidé de faire des travaux dans le logement et le local du commerce. Pour ce faire, il a demandé plusieurs devis auprès de différentes entreprises pour refaire les sols dans le logement, les peintures et une remise en état de l'électricité. La commune a retenu l'entreprise Jacques ELBERT qui fut la seule à répondre à tous les travaux demandés et à les réaliser dès le mois de décembre.

Réunion du 18 décembre :

SIVM

Le conseil municipal accepte la dissolution du Syndicat au moment du départ en retraite de son agent en 2024, prend acte que la commune de Durtal, à partir de 2019, voit sa participation annuelle augmentée des charges et diminuée des produits liés au gymnase du SIVM, emprunt et intérêts compris.

Fonds de concours complémentaire

Sur proposition de CCALS, le conseil municipal sollicite un fonds de concours complémentaire de 6 604 €.

Travaux voirie 2019

Le conseil municipal décide les travaux suivants pour 2019 : chemin de la Motte (enrobé), parking de l'Église (bicouche), le Rodiveau (piège à eau), chemin de Launay (dérasement), chemin de la Marinière (fossés), Chemin de Roquet (busage), chemin de la Bouvrie (reprise patte d'oie), chemin de Midière (fossés), chemin des Petites Landes (fossé) et chemin Champ d'Oiseau (fossé).

Tarifs 2019 photocopies : Voir p 3.

Tarifs 2019 cimetièrre : Voir p 3.

Tarifs 2019 loyers communaux : Voir p 3.

Tarifs 2020 Espace Lino Ventura : Voir p 3.

Adressage

Le conseil municipal a décidé d'attribuer un numéro à toutes les habitations des lieux-dits pour faciliter les futurs raccordement à la fibre.

Nous vous informons que vous pouvez consulter tous les comptes-rendus dans leur intégralité sur le site internet de la commune : www.barace.mairie49.fr

Point d'étapes Sur les activités des services en 2018 et sur les projets de 2019



Les élus

18 Communes
44 conseillers communautaires
des élus municipaux aux commissions



Les instances

10 Conseils Communautaires
11 Bureaux
86 Commissions communautaires



Les agents

178 agents au 01/01/2019
+ environ 50 CDD l'été

ENFANCE - JEUNESSE

Petite Enfance 2018

- Gestion des structures Petite Enfance
- Les semaines de l'Enfance,
- Ouverture du LAEP (lieu d'Accueil Parents-Enfants)

Accueils de Loisirs 2018

- Semaines de l'enfance
- Activités estivales
- Mise en place d'une tarification commune et d'un règlement intérieur commun.

La Jeunesse

- 2 nouveaux espaces jeunes (Étriché et Morannes sur Sarthe)
- Visite du Parlement Européen
- Séjour humanitaire au Maroc
- Forum jeunesse

Petite Enfance 2019

La reprise en régie de l'ensemble des structures

Enfance - Jeunesse

- Logiciel commun d'inscription et de facturation
- Réflexion sur la mise en place du PIJ (Point information Jeunesse)
- Résultats de l'étude sur le maillage de territoire et plan d'actions
- Ouverture de l'accueil de loisirs de Morannes sur Sarthe les mercredis en période scolaire
- Journée de l'emploi et de la formation le 1er février 2019
- Début du partenariat avec le collège de Durtal
- Gestion supplémentaire d'accueils périscolaires sur le territoire

L'ACTION SOCIALE

Réalisations 2018

- Le transport solidaire
Toutes les communes CCALS bénéficient de ce dispositif
- La téléassistance : 11 demandes traitées avec Vitaris.
- Des actions partenariales :
Association Sourires Part'âgés
- La semaine bleue
1 semaine d'animations communautaires pour les retraités (randonnées, thé dansant, cinéma)
- Le tricot solidaire

Projets 2019

- Aujourd'hui je sors 2ème édition
Programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie
- Tricot solidaire
- + de soleil pour nos aînés
- La semaine bleue
- Animations co-partenariales, co-animées avec les accueils de loisirs
- Une pensée solidaire

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES

Fauchage Élagage

Poursuite du service commun mais payant sur 5 communes jusqu'en mars 2020 (Baracé - Cheffes - Étriché - Montreuil - Tiercé)

Entretien de voirie

Réalisation d'un programme annuel de travaux dans le cadre d'un groupement de commandes

Ingénierie aménagement ou construction

Voirie : étude et suivi de travaux pour des petits projets
Bâtiments : aide pour le recrutement d'un architecte

Réalisation de groupements de commandes,

Fourniture de matériaux - 7 communes
Balayage de voirie - 11 communes
Contrôle technique des bâtiments - 11 communes

Commande publique

Le service marchés publics se positionne en service conseil auprès des communes

Le prêt de matériel

Matériel remis aux communes qui en assurent la gestion et le prêt aux Associations

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF

Non collectif 2019

- Poursuite des contrôles de bon fonctionnement avec l'entreprise HYDRATOP : environ 900 contrôles
- Lancement d'un nouveau marché pour le contrôle des ventes

Collectif 2019

Marchés avec prise d'effet au 01/01/2019 :

- Travaux de branchements
 - Marché hydro curage des réseaux
 - Gestion alarme et électromécanique
- Poursuite du schéma directeur d'assainissement
Lancement des marchés :
- Travaux 2019
 - Passation du marché de délégation de la gestion de l'exploitation du service assainissement sur 5 communes (Durtal, Jarzé, Morannes, Seiches sur le Loir et Tiercé)
 - Dératisation du réseau

Non collectif 2018

Lancement du marché des contrôles de bon fonctionnement sur 4 ans avec l'entreprise HYDRATOP

Nombre des contrôles :

- dans le cadre d'une vente : 132
- pour des installations neuves :
 - conceptions : 79
 - réalisations : 52

Collectif 2018

Nombre des contrôles :

- dans le cadre d'une vente : 250
- réalisation de branchements neufs : 27 + 5 (en cours)

L'ENVIRONNEMENT

Réalisations 2018

- Création du syndicat Authion le 1er janvier
- Création du syndicat BVA Romme le 18 avril
- Transfert de la gestion de la compétence GEMAPI et des travaux CTMA en cours
- Aménagement des îles du Moulin d'Ivray
- Restauration des boisements
- Mise en pâture des parcelles

Projets 2019

- Programme d'Actions de Prévention des Inondations
- Etude sur des animations Biodiversité / Environnement / Tourisme

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Réalisations 2018

- Arrêt de projet du PLUi ex-CCL
- Suivi de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale
- Suivi de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Cheffes
- Suivi des modifications des documents d'urbanisme (Etriché, Seiches,...)
- Atelier AURA centre bourg sur les communes de Corzé, Daumeray et Durtal
- Lancement de l'étude diagnostic territorial des gens du voyage
- Lancement de l'étude centre bourg Seiches/Aurore de Corzé

Projets 2019

- Extension du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire Anjou Loir et Sarthe
- Inventaire Historique Urbain (friche industrielle)

Bilan du service ADS 2018

- Application du droit des sols
960 dossiers traités par le service (554 EPC) dont :
- 334 ventes en zones urbaines (DIA)
 - 195 Permis de construire
 - 3 Permis d'aménager
 - 60 Nouveaux logements
 - 32 Nouveaux lots à construire
 - 1 contentieux

LE TOURISME

Réalisations 2018

- Mise en place et suivi de l'OTALS : suivi de la convention, suivi des actions de promotion, réflexion sur de nouveaux locaux...
- Suivi des équipements touristiques communautaires et réflexion sur les délégations de service public en cours ou se terminant (Camping de Cheffes et Malagué)
- + Arrêt de l'Association Anjou Trois Rivières en juillet = reprise gestion du bateau La Gogane par la CCALS (confiée à l'OTALS)
- Mise en place de la taxe de séjour (accompagnement des hébergeurs)
- Aménagement du tronçon Vallée du Loir à vélo entre Durtal et Corzé

Projets 2019

- Nouvelles missions confiées à l'OTALS
- Nouveaux outils de promotion
- Gestion d'équipements touristiques (Gogane et base de location)
- Agrandissement des locaux de l'OTALS
- Aménagement de boucles vélo à partir de la Vallée du Loir à vélo sur l'ensemble du territoire CCALS
- Mise en place d'un bac piétons et vélo sur le Loir à Prignes entre Seiches-sur-le-Loir et Baracé
- Création d'une halte fluviale à Morannes-sur-Sarthe-Daumeray
- Réflexion sur la faisabilité d'aménagements (glissières) pour la pratique du kayak sur le Loir

ACCUEIL DE LOISIRS

2 sites pour l'accueil de loisirs depuis le mois de novembre

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) assure la gestion des accueils de loisirs de son territoire, ouverts aux enfants de 3 à 12 ans.

Les objectifs sont les suivants :

Respecter le rythme de chacun.
Favoriser la qualité d'accueil pour tous, de la famille à l'enfant.

Actuellement, les enfants sont accueillis dans les espaces modulaires à Tiercé.

Suite au changement des rythmes scolaires, les équipes doivent faire face à une augmentation de la fréquentation au sein de l'accueil de loisirs.

Pour des questions de sécurité, de bon sens et afin de respecter nos orientations pédagogiques, une modification de l'organisation de l'accueil de loisirs de Tiercé est nécessaire.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT DEPUIS LE 07/11/2018

Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, deux accueils de loisirs seront ouverts de 7h30 à 19h00.

L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Laura **DANSAULT**

et son équipe accueilleront les enfants âgés de 3 à 5 ans dans les espaces modulaires situés rue Françoise Dolto.

L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

Valérie **BOSSE**

et son équipe accueilleront les enfants âgés de 6 à 12 ans ainsi que les enfants du service « Périscosport » dans les locaux de l'école du Rondeau.

Les modalités d'inscription restent inchangées

► Pour les enfants de l'accueil de loisirs, les inscriptions se font toujours sur :
accueilde Loisirs.tierce@ccals.fr.

► Pour les enfants du service « Périscosport », l'inscription s'effectue sur :
periscosport@ccals.fr.

Service enfance-jeunesse
enfancejeunesse@ccals.fr
02 41 27 57 89
www.ccals.fr

Antenne Seiches sur le Loir
Rue de la Blaisonnaire
49140 Seiches sur le Loir

Deux outils pour l'actualité de la Communauté de Communes

Vous pouvez retrouver les services, actualités et projets de La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe grâce à deux outils :

un site internet www.ccals.fr et une page Facebook : www.facebook.com/ccanjouloiretsarthe

Journée de l'emploi 2019

En partenariat avec la Mission Locale Angevine, Pôle Emploi et de nombreuses entreprises et Associations du territoire, la CCALS organise la Journée de l'emploi le

1^{er} février 2019 à Durtal,
salle de l'Odysée.

**VENDREDI
1^{ER} FÉVRIER
14H > 20H**

**DURTAL,
SALLE DE L'ODYSSÉE**

**JOURNÉE
DE
L'EMPLOI**

Félicitations :

Suite au changement de fréquence de collecte au 1^{er} janvier dernier et à la nouvelle redevance encore plus incitative, la quantité d'ordures ménagères résiduelles (conteneur gris) est passée de 135 kg par habitant en moyenne depuis 10 ans à 114 kg par habitant en 2018.

C'est très bien mais **continuons notre mobilisation** pour atteindre l'objectif fixé avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) de 110 kg en 2020.

Grâce à la réduction des déchets, à plus de tri et de compostage, plus d'un foyer sur deux présente désormais son conteneur une fois par mois et parvient ainsi à rester dans le forfait de 6 levées par semestre.

Et nous allons vous aider à poursuivre vos efforts :

Le tri : plus facile et plus efficace !

À partir du 1^{er} janvier 2019, le SICTOM Loir et Sarthe vous permet de trier davantage en étendant les consignes de tri des plastiques. Pourront désormais être triés dans le bac jaune **tous les emballages sans exception**, qu'ils soient en métal, en papier, en carton ou en plastique.

Quelques exemples : bouteilles, flacons et bidons de lessive mais aussi pots (yaourt, crème fraîche, fromage blanc), boîtes de poudre chocolatée, barquettes en polystyrène ou en plastique (beurre, glace, viande), suremballages, sacs et films plastique comme la cellophane mais également tous les emballages de produits alimentaires et non-alimentaires comme les tubes de dentifrice, les pots de crème cosmétique, le papier bulle, les blisters, les plastiques qui emballent des vis, des stylos ou des tubes de colle, entre autres.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



TOUS LES PAPIERS, CARTONS D'EMBALLAGE ET BRIQUES ALIMENTAIRES



LES BOUTEILLES, FLACONS, BIDONS, FILMS, SACS ET SACHETS EN PLASTIQUE



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE (POTS, BARQUETTES ...)

CONSEILS PRATIQUES :

Déposez vos emballages en vrac dans le conteneur jaune (pas dans un sac). Vous pouvez aplatir vos bouteilles et briques alimentaires pour gagner de la place. Inutile de laver vos emballages, il suffit seulement de bien les vider, sans les imbriquer.

+ NOUVEAU



Un doute, une question sur le tri : www.sictomls.fr

Déchèteries :

Tiercé : 02.41.42.13.51

Durtal : 02.41.69.01.10

Châteauneuf : 02.41.33.92.08

Seiches : 02.41.76.40.34

Horaires d'ouverture :

du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi et samedi : 9h à 12h et de 14h à 18h30

Mardi au vendredi : 14h à 18h30

du 1^{er} novembre au 28 février

Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Mardi au vendredi : 14h à 18h30

Chaque usager doit être muni d'une carte nominative pour accéder aux déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe . Cette carte vous donne droit à 18 entrées comprises dans votre redevance Ordures Ménagères.

Vous n'avez pas encore votre carte ?

Il suffit de demander le formulaire auprès de votre Mairie et de retourner ce document au SICTOM Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin 49125 TIERCÉ
Email : sictom@loir-sarthe.fr

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche.

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



ÉTABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD OUEST - CENTRE DU SERVICE NATIONAL D'ANGERS

Le recensement citoyen obligatoire



Qui ? Tous les garçons et filles de nationalité française âgés de 16 ans.

Pourquoi ? Pour être enregistré et permettre sa convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Comment ? À la Mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, présenter un CAP, etc.

Pour plus d'informations, contactez directement le Centre du Service National d'Angers :

Pour les départements du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Vendée et de l'Indre et Loire :



Première étape pour tous les documents

- * Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- * Je vais sur le site de l'ANTS
- * Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect



Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récupère pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte.

Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».

- Je peux également me rendre dans une Préfecture ou dans les Sous-Préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

Une équipe de 23 bénévoles assure des visites de convivialité auprès des personnes âgées isolées. Le temps d'un café, d'une promenade au bras, d'échanges conviviaux, de jeux de société...., la visite d'un bénévole permet de rompre la solitude, d'apporter de l'attention, de la convivialité, de l'écoute et de recréer du lien social.

- ♦ Comme nous, vous avez envie de partager des moments conviviaux avec vos aînés,
- ♦ Comme eux, vous vous sentez seul, vous avez de moins en moins de visites, vos enfants sont loin et les journées vous paraissent longues.
- ♦ Vous connaissez une personne isolée : Un parent, un voisin... Aidons-les à ne pas rester seul.

L'Association s'engage également dans une **démarche de réflexion sur le thème de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie.**

Vous avez plus de 60 ans et vous vous questionnez sur votre habitat futur, ou bien votre parent avance en âge et vous souhaitez l'accompagner dans son projet d'habitat futur. Nous vous proposons un accompagnement dans cette réflexion dans le cadre d'un atelier de deux ou trois jours animé par l'Association Habitat'âge. "Si je deviens plus dépendant, comment adapter ma maison ? ", "Je vis en campagne, comment ferais-je le jour où je ne pourrais plus conduire ? ", "A quoi ressemblera ma maison de demain ? ", "Je me sens vieillir mais je ne veux pas aller en EHPAD...", "Ma maison est trop grande, je n'arrive plus à m'en occuper...", "Depuis que je ne peux plus me déplacer, je me sens seule...". Pour chaque situation des solutions existent! Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour en discuter, échanger afin que vous puissiez avancer dans votre réflexion et trouver des solutions adaptées à vos souhaits.

PRENEZ CONTACT AVEC L'ASSOCIATION : Sandrine : 06 38 80 38 84, Maryse : 06 29 99 16 52

contact@sourires-partages.com

VOITUR'ÂGÉS : Service de transport solidaire

L'association Voitur'âges Loir et Sarthe a été créée en 2010.

C'est un service de transport solidaire pour les personnes ayant des difficultés de mobilité résidant sur les communes de Baracé, Cheffes sur Sarthe, Ecuillé, Etriché, Montreuil sur Loir, Soulaire et Bourg et Tiercé.

Ce service est assuré par des conducteurs bénévoles qui se rendent disponibles et utilisent leur véhicule personnel pour assurer le transport des personnes.

Chaque personne qui souhaite bénéficier de ce service doit préalablement s'inscrire dans sa mairie et présenter une attestation de Responsabilité civile à jour et s'acquitter de l'adhésion annuelle de 3 euros. Une carte d'adhérent vous sera alors remise et la mairie délivre à chaque nouvel adhérent la liste des chauffeurs disponibles sur leur commune.

En 2017, sur les sept communes citées ci-dessus, 174 personnes ont pu bénéficier de Voitur'âge Loir et Sarthe pour 11 247 kms parcourus.

Remercions ici nos **25 chauffeurs bénévoles** qui donnent de leur temps avec énergie, sourire et sans qui, rien ne serait possible !

Les membres du bureau sont :

Présidente : Mme Marie Madeleine BAUSSIN
 Vice-Présidente : Mme Nicole MAURY
 Secrétaire : Mme Christine TELLIER
 Trésorier : Mr Philippe MEILLEREUX



Si vous souhaitez devenir bénévole et participer à ce service solidaire, n'hésitez pas à prendre contact.

Tél : 06 23 14 40 70

Mail : voiturations49@gmail.com

Des lignes de transports scolaires sont mises en place entre :

- **Baracé et Tiercé** pour les écoles maternelles et primaires : Départ Place de l'Église à 8h20 et retour Place de l'Église à 16h45 .
- **Baracé et Durtal** pour le collège Les Roches : Départ Place de l'Église à 7h50 et retour Place de l'Église à 17h32, et le mercredi retour à 12h47.
- **Baracé et Châteauneuf** pour le collège St François : Départ Place de l'Église à 7h47 et retour Place de l'Église à 17h25, et le mercredi arrivée à 12h05 .

TAD : Transport À la Demande

Le service de transport à la demande simplifie vos déplacements pour vous rendre :

- en gare de Tiercé ou d'Étriché, afin d'emprunter un TER du lundi au vendredi entre 6h55 (1er départ de TER) et 19h05 (dernière arrivée de TER)
- vers les communes de Châteauneuf ou Tiercé
- vers une ligne du réseau Anjoubus.

Pour cela, **il suffit d'appeler le 02 41 22 72 90**, et de réserver votre trajet (aller et/ou retour) au minimum la veille pour le lendemain avant 16h. Le véhicule Anjoubus passe vous chercher à l'arrêt « Anjoubus à la demande » le plus proche de chez vous. Pour les personnes à mobilité réduite, le TAD effectue une prise en charge à domicile. Chaque commune du bassin dispose d'un ou plusieurs arrêts.

Depuis l'une de ces communes, vous pouvez vous rendre en gare de Tiercé et Etriché pour seulement **2 euros le trajet à l'unité** (tarifs encore plus avantageux avec le carnet de 10 tickets ou les abonnements).

Renseignements et réservations : Anjoubus services, du lundi au vendredi de 8h45 h à 12h30 et de 13h30 à 16h, au 02 41 22 72 90.

Plus d'informations sur www.anjoubus.paysdelaloire.fr

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique)

Le CLIC est un service gratuit financé par le Département du Maine et Loire, par les Communauté de Communes Baugeois Vallée et Anjou Loir & Sarthe ainsi que la CARSAT.

POUR QUI ?

Vous êtes une personne **de 60 ans et plus, un parent, un proche**, un voisin ... ou encore **un professionnel** en relation avec la personne âgée, le CLIC s'adresse à **vous tous**.

POURQUOI ?

Pour vous aider à trouver des solutions :

- ◆ Aide à domicile
- ◆ Portage de repas
- ◆ Soins à domicile
- ◆ Adaptation du logement
- ◆ Télé assistance
- ◆ Aides financières
- ◆ Accueil de jour
- ◆ Transport adapté
- ◆ Hébergement temporaire
- ◆ Logement foyer (EHPA)
- ◆ Maison de retraite (EHPAD)
- ◆ Loisirs
- ◆ Accueil familial

" De multiples solutions adaptées à vos besoins et à votre situation "

NOS SOLUTIONS ?

Le CLIC vous propose une réponse adaptée et personnalisée aux difficultés liées au vieillissement.

Le CLIC vous assure

- ◆ Un accueil
- ◆ Une écoute
- ◆ Un soutien
- ◆ Une évaluation de vos besoins

Le CLIC à votre service pour

- ◆ Vous informer, vous conseiller et vous orienter
- ◆ Établir avec vous une aide personnalisée et son suivi
- ◆ Vous accompagner dans vos démarches
- ◆ Coordonner les différents intervenants

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 de de 13h30 à 17h

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

15 Av. Legoulz de la Boulaie, Baugé - 49150 Baugé en Anjou

02.41.89.14.54. - clicnordestanjou@orange.fr

PERMANENCES :

DURTAL : Les Mardis de 9h00 à 12h30 MSAP - 1 rue Joseph Cugnot - 49430 Durtal
SEICHES : Les Jeudis de 9h00 à 12h30 MSP - 14 rue Henri Régnier - 49140 Seiches-sur-le-Loir
TIERCÉ : Les Mercredis : 9h00 à 12h30 - 2 avenue des Erables - 49125 Tiercé

Deux Maisons de services au public pour répondre à vos besoins

Sur le territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, deux Maisons de services au public peuvent vous accueillir à Durtal ou Seiches sur le Loir pour vous aider dans vos démarches quotidiennes.

Qu'est-ce qu'une Maison de services au public ?

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, accès au droit, etc. Chaque Maison de services au public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

Quels services vous sont proposés ?

Accueil, information et orientation

- Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'utilisateur
- Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir
- Être orienté vers l'agence partenaire adéquate
- Bénéficier d'un libre-accès à des postes informatiques, connectés à l'internet

Aide à l'utilisation des services en ligne

- Accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel
- Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures (du type déclaration d'impôts) ou des simulations de prestations
- Accompagner l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie

Facilitation administrative

- Aider à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités
- Aider à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité
- Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document
- Numériser et imprimer des documents

Faciliter la mise en relation

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique
- Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire

Quels partenaires, puis-je retrouver ?

Vous retrouverez 17 partenaires qui tiennent des permanences régulières sur les sites de Durtal et de Seiches sur le Loir dans des domaines variés :

Emploi/Formation/Insertion : ENVOL -Espace Cantonal pour l'Emploi (ESCALE) - La Mission Locale Angevine (MLA) - Cap Emploi 49

Famille : Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Accès au droit : Conciliateur de justice

Social/Santé : Service Médical inter-entreprises de l'Anjou (SMIA) - Association d'Aide à domicile (Assadom) - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) - Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM) - FNATH - Maison départementale des solidarités - Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire (CAF) - Centre de Santé Mental Angevin (CESAME) - Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Caisse d'Assurance Retraite et de santé au travail (CARSAT)

Logement : Infos Accès Logement

Pour plus de renseignements :

Maison des Services au Public de Durtal
11 rue Joseph Cunot - 49430 Durtal
02 41 96 10 40 - mspdurtal@ccals.fr

Maison des Services au Public de Seiches sur le Loir
14 bis rue Henri Régnier - 49140 Seiches sur le Loir
02 41 27 23 75 - mspseiches@ccals.fr





ADMR - Garde d'enfants

La garde d'enfants à domicile

Vous avez besoin de vous organiser avec vos enfants pendant l'année scolaire ou les vacances ? Le choix de faire garder vos enfants chez vous, de conserver leurs repères et de prendre soin d'eux est une évidence ? Nous vous proposons notre service de garde d'enfants à domicile.

Faire garder vos enfants dans leur **environnement familial**. Les savoir à la maison, respecter leur rythme... Ce sont les avantages de la garde à domicile :

- Service sur mesure et sans engagement.
- Tarification horaire fixe quel que soit le nombre d'enfants gardés.
- Personnalisation et adaptation du service à votre emploi du temps et au rythme de vos enfants.

L'ADMR répond aux besoins des parents pour mettre en place le **système de garde adapté**. Après ou avant l'école, tôt le matin, tard le soir, pour quelques heures ou davantage, occasionnellement ou régulièrement, pour les aider à faire leurs devoirs ou tout simplement participer à faire leurs devoirs ou tout simplement participer et encadrer leurs jeux... nous nous **adaptions** à vos horaires de travail et à vos contraintes.



Les enfants sont gardés à leur domicile, en toute **sécurité**, par des **professionnels qualifiés et formés**. Cela permet de respecter un rythme plus reposant pour les enfants et de diminuer le stress pour les parents.

**Des professionnels à vos côtés :
soyez tranquilles, nous prenons soin d'eux**

50%
de réduction
ou de crédit
d'impôt



**Avec l'ADMR,
vous y gagnez !**

Bénéficiez, sous certaines conditions, d'une **aide financière** de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la MSA au titre de la **PAJE** (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

50% des sommes qui restent à votre charge sont déductibles de vos impôts, ou donnent droit à un crédit d'impôt. Votre employeur peut également financer en partie ce type de services via le **CESU**.

Contactez-nous !
02 41 76 16 12
durtal@asso.fede49.admr.org
www.49.admr.org



Association ADMR
27, rue St Pierre
49430 DURTAL